

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
MAIRIE DE GOURIN

**ARRETE N°2023-04-26-2 REGLEMENTANT LA CIRCULATION DANS LA RUE DE LA
RESISTANCE DURANT LA PORTE OUVERTE DU CENTRE DE SECOURS**

Le Maire de la commune de GOURIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la Loi N° 89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-2 et R 411-21-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 (8è partie) ;

Vu la demande effectuée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de GOURIN en vue d'organiser une opération « Portes ouvertes » au centre de secours, Rue de la Résistance, le 20 Mai 2023 de 09h00 à 18h00 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire la circulation dans la Rue de la résistance le 20 Mai 2023 de 09h00 à 18h00 durant la porte ouverte ;

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules dans la Rue de la Résistance le 20 Mai 2023 de 09h00 à 18h00, durant l'opération « Portes ouvertes » au centre de secours.

Article 2 : La signalisation adéquate et conforme ainsi que les déviations éventuelles seront mises en place par l'amicale des sapeurs-pompiers de Gourin.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément à la législation en vigueur

Article 4 : Monsieur Le Maire de Gourin, Monsieur le commandant de Brigade de Gendarmerie de GOURIN, Monsieur le Policier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Gourin, le 26 Avril 2023.

Le Maire,
Pour Le Maire
L' Adjointe,
Catherine HENRY

Hervé LE FLOC'H

